

SEMINAR



SciencesPo.

CERI
CNRS



SciencesPo.

CEE

Social Sciences in question: The leading epistemological and methodological controversies of our time

Compte-rendu de la dix-neuvième séance du séminaire CEE-CERI

Les sciences sociales en question :
controverses épistémologiques et méthodologiques

Enquêter sur commande : au sein du monde pénitentiaire

26 mai 2014

Nonna Mayer (Sciences Po, CEE, CNRS) introduit la séance. Elle a pour cadre la prison, comme la précédente qui avait pour invité Farhad Khosrokhavar, mais sa perspective est différente. Elle porte sur les problèmes que pose l'enquête sur commande d'une administration, en l'occurrence pénitentiaire, et qu'ont rencontrés Claire de Galembert (ISP, ENS-Paris Ouest, CNRS) et Corinne Rostaing (Lyon 2, Centre Max Weber, en délégation au centre Maurice Halbwachs). Avec Céline Béraud, elles ont écrit le rapport *Des hommes et des dieux en prison* (2013). Leur intervention est commentée par Fabien Jobard (CESDIP, CNRS), auteur notamment de « Les infractions à dépositaires de l'autorité publique sont-elles des actes politiques ? Essai de méthodologie critique », (*La politique sans en avoir l'air*, 2012).

Claire de Galembert

La recherche de Céline Béraud, Claire de Galembert et Corinne Rostaing sur le rôle de la religion en prison était le résultat d'un appel d'offres publié en 2009 par le Bureau des études et de la prospective de la Direction de l'administration pénitentiaire. L'enquête a été réalisée de 2010 à 2012 et le rapport remis en mai 2013. A la suite de celui-ci, un colloque a été organisé à Sciences Po sous les auspices du ministère de la Justice et de la Garde des sceaux.

Enquêter sur commande en prison exige de gérer la tension entre les demandes de réponses concrètes et opérationnelles du commanditaire et la nécessaire rigueur scientifique, et ce dans un milieu où le commanditaire est très présent. Dans ce contexte, quelle influence la commande a-t-elle sur la démarche scientifique? À partir de son expérience, Claire de Galembert affirme que cette influence ne détermine pas le contenu de la recherche, mais produit des « effets de cadrage », c'est-à-dire que les chercheuses ont stratégiquement orienté leur manière de procéder pour tirer le meilleur parti de la situation. Dans cette présentation, Claire de Galembert traite de la réponse à l'appel d'offre, puis elle cède la parole à Corinne Rostaing qui parle de l'enquête de terrain, et finalement Claire de Galembert conclut sur la formalisation des résultats.

Claire de Galembert aborde tout d'abord l'enjeu de la réponse à l'appel d'offre et de la négociation des conditions de l'enquête. Pour situer l'origine de la commande, elle explique que le Bureau des études et de la prospective n'occupe pas un rôle central dans l'organigramme de la Direction de l'administration pénitentiaire. Il est dédié à la recherche publique incitative, soit à des dispositifs pensés comme des lieux d'interface entre recherche et décideurs. En cela, la commande se trouvait à mi-chemin entre la demande d'expertise – comme celle faite à Farhad Khosrokhavar – et l'appel d'offre de type académique classique. Le vocabulaire de l'appel d'offre était d'ailleurs beaucoup plus proche du registre académique que de celui du savoir directement opérationnel.

Lors de la réponse à l'appel d'offre, la première préoccupation des chercheuses a été d'intéresser le commanditaire, ce qui a influencé l'élaboration de la proposition de recherche de trois manières. Premièrement, le projet proposé reprenait les questions mentionnées dans l'appel d'offre. Deuxièmement, il mettait en avant l'utilité pratique de la

recherche plutôt que sa valeur théorique. Tout en donnant des gages scientifiques, les chercheuses ont ainsi veillé à minimiser l'usage du jargon scientifique. L'inclusion d'une spécialiste de la prison, Corinne Rostaing, visait aussi à assurer leur crédibilité sur le terrain. Troisièmement, le projet ne se cantonnait pas à une définition officielle du religieux, mais abordait la question de manière inductive à partir de la diversité des pratiques. La recherche devait ainsi s'étendre à une variété de religions – et ne traitait donc pas uniquement de l'islam – ainsi qu'aux détenus non-religieux. Concrètement, le projet avait la forme d'une proposition exhaustive fondée sur des entretiens et des observations au sein de huit établissements. Pour boucler le budget et par souci d'indépendance, la recherche a pu compter sur un complément de financement du GIP (Groupement d'intérêt scientifique) – Mission de recherche Droit et justice.

Lors des réunions de cadrage, les chercheuses ont été surprises de la relative absence de volonté de contrôle de la part de l'administration qui, par exemple, n'a pas exigé d'exposés réguliers sur les résultats préliminaires. Le choix des prisons à l'étude est le seul point sur lequel l'administration s'est montrée ferme.

Corinne Rostaing

Les commanditaires ont grandement facilité l'accès des chercheuses aux terrains. La convention signée au tout début du travail a servi de base à la négociation avec les établissements, où les chercheuses ont généralement pu compter sur la collaboration de la direction. Chaque établissement possède néanmoins ses modalités particulières, et certains d'entre eux ont durant un certain temps fait obstacle à l'enquête, notamment les plus éloignés de la capitale, qui se méfiaient de ce projet initié par Paris et qui craignaient un audit. Les chercheuses sont parvenues à rassurer les responsables de ces prisons en garantissant que les établissements, les personnes qui y travaillent et les détenus seraient anonymisés dans le rapport final. Le but n'était pas de faire une monographie de chaque établissement mais une comparaison des pratiques des huit prisons étudiées.

La négociation avec les directions d'établissements exige un certain tact: il faut être à la fois ferme et souple, et ne pas tout demander d'emblée. Mieux vaut en effet procéder par étapes, en sollicitant les autorisations auprès de chaque direction, même si ces autorisations sont en principe déjà garanties par la convention de recherche. Il est

également nécessaire de tenir la direction informée de la présence des chercheuses dans l'établissement, sans pour autant accepter de se faire dicter l'organisation du programme de recherche. Au final, le contrôle du commanditaire sur l'enquête était minime : les chercheuses ont pu rencontrer tous les détenus qu'elles ont demandé à voir et ont joui d'une grande liberté de déplacement. Les rares restrictions étaient ponctuelles et limitées à quelques établissements. Les chercheuses ont été autorisées à faire entrer un appareil photo dans les prisons mais dans certaines prisons, les photos devaient être prises en présence d'un surveillant gradé, dans d'autres, les cartes mémoires ont été vérifiées.

En prison, les aumôniers étaient les premiers interlocuteurs des chercheuses. Celles-ci les ont interviewés et accompagnés dans leurs activités. C'est à partir de ce premier contact qu'elles se sont familiarisées avec la détention et qu'elles ont rencontré les membres du personnel et les détenus, avec qui elles ont mené des entretiens. Les chercheuses avaient conscience que le rôle d'intermédiaires des aumôniers introduisait un biais dans la recherche, puisque cela conduisait à une surreprésentation des détenus religieux par rapport aux autres. Divers moyens ont été mis en œuvre pour corriger ce biais, comme l'installation dans une prison d'une permanence destinée à favoriser la rencontre des chercheuses avec tous les détenus qui le souhaitaient.

Le caractère peu sensible du sujet de la commande facilitait la recherche. Corinne Rostaing témoigne qu'elles ont été accueillies de manière bien plus ouverte que lors de sa précédente recherche sur la violence en prison. La religion apparaissait à la majorité des membres du personnel comme un sujet somme toute secondaire.

La négociation des entretiens était d'une difficulté variable. Les membres du personnel, par exemple, étaient prêts à parler de la religion des détenus, mais refusaient d'évoquer la leur. Il était nécessaire de gagner leur confiance pour les convaincre de le faire. La situation était similaire avec les détenus athées ou qui ne s'intéressaient pas à la religion, qui ne comprenaient pas pourquoi ils devaient participer à l'étude. Par ailleurs, certains musulmans se sont montrés très méfiants à l'égard de l'enquête, dans laquelle ils voyaient une commande de la Direction centrale du renseignement intérieur. Le fait que l'étude porte sur plusieurs religions et non pas uniquement l'islam les a rassurés. Dans les entretiens, ces détenus ont également apprécié que les questions portent sur leurs pratiques individuelles et non sur leurs réseaux.

Pour conclure, Corinne Rostaing indique les trois facteurs qui ont contribué à gagner la confiance sur le terrain : le rôle d'intermédiaires joué par les aumôniers, la durée de l'enquête, assez longue pour permettre d'obtenir la confiance des personnes sur le terrain et enfin, l'intervention de certains détenus qui, par leur rôle de leader, ont facilité le contact avec les autres détenus.

Claire de Galembert

Lors de la formalisation écrite des résultats, les chercheuses étaient guidées par deux préoccupations principales. La première était de préserver l'anonymat des personnes et des établissements, une opération compliquée, car certaines prisons étaient facilement reconnaissables par leur type de gestion. Le choix d'étendre l'étude à huit établissements, ajoute Corinne Rostaing, visait d'ailleurs à éviter le risque de repérage. La deuxième préoccupation était de préserver la conception « pragmatique » de la laïcité mise en œuvre dans l'univers pénitentiaire d'une interprétation laïque « radicale », qui conduirait, à la simple vue de la taille du rapport qu'elles ont consacré au sujet, à s'alarmer du rôle apparemment important joué par la religion dans le monde carcéral. Les auteures ont plutôt cherché à minimiser cette importance, pour elles le phénomène religieux est un peu l'arbre qui cache la forêt, en fait c'est l'indifférence voire la distance à son égard qui prédomine.

Le rapport a aussi été pensé comme une opportunité pour faire passer quelques messages à l'administration pénitentiaire. Les chercheuses y ont mis en question l'idée que la radicalisation serait inhérente au passage par la case prison, que celle-ci serait le lieu par excellence de l'« éveil au terrorisme ». Selon elles, la radicalisation est un concept difficilement mobilisable en raison de sa dimension très subjective (à partir de quand est-on « radicalisé » ?). Les données de l'enquête indiquent plutôt que l'intensification de la pratique religieuse s'observe chez tous les détenus, dès lors qu'ils ont un bagage religieux. La prison, à ce titre, n'est pas le point de départ de la radicalisation, elle n'est qu'une variable parmi d'autres (défaillance de la famille, échec scolaire, entrée dans la délinquance, sentiment d'exclusion, défaillance psychiatrique etc.). Et elle n'est sans doute pas la plus déterminante. Le phénomène de radicalisation, quand il existe, renvoie à ce qu'on sait déjà – la prison accentue la délinquance et la violence chez ceux qui y séjournent – et surtout à l'incapacité de l'administration à protéger les détenus contre la

violence de leurs co-détenus. Les plus faibles et les plus fragiles, seront les plus vulnérables à l'emprise d'un islam radical appelant à la violence. Ceci étant, si l'intensification de la vie religieuse produit parfois le pire, elle peut aussi conduire à sortir de la délinquance. Ceci est particulièrement vrai pour l'islam, une religion qui insiste sur la discipline du corps (les cinq prières par jour, les ablutions ; les règles alimentaires et pour les plus observants, les manières de se vêtir, de se tenir etc.).

Les chercheuses ont été très déçues par l'indifférence avec laquelle le rapport a été accueilli par la Direction de l'administration pénitentiaire. Un colloque a certes été organisé pour envoyer un signal positif aux aumôniers et valoriser le Bureau des études et de la prospective, mais l'intérêt du commanditaire n'est pas allé au-delà. Au moment de la révision du rapport, les remarques de l'administration n'ont porté que sur des points de détail. Le contenu de l'enquête, y compris les passages les plus polémiques aux yeux des chercheuses, n'a pas retenu l'attention.

Claire de Galembert explique que cet accueil n'a rien de surprenant pour une administration qui est plus réactive que proactive. Ce à quoi il faut ajouter le *turn over* des personnels qui conduit à un décalage temporel entre l'intérêt porté à un sujet et la production de résultats, si bien qu'une commande lancée par certaines personnes revêt parfois beaucoup moins d'intérêt pour celles qui sont à la tête de l'administration quatre ans plus tard.

Fabien Jobard

La liberté accordée aux chercheuses dans leur enquête sur la religion en prison s'explique par le type de commande auquel elles répondaient. L'appel à projets est la forme la plus libre des modes de contractualisation avec les ministères. Le marché public, qui lie ces derniers à des consultants, est beaucoup plus contraignant, car l'administration y définit très précisément le cadre de la recherche et ne laisse au chercheur qu'un rôle de prestataire de service. Les ministères sont actuellement très sensibles à ces seuils de gradations entre les diverses modalités de contractualisation. La liberté des chercheurs s'explique aussi par le profil sociologique particulier du Bureau des études et de la prospective, qui emploie beaucoup de diplômés de 3^e cycle, voire des docteurs en sciences sociales, plus prompts à défendre l'autonomie de la recherche que leurs

collègues de la Direction de l'administration pénitentiaire.

Fabien Jobard propose une réflexion comparée sur les possibilités d'enquête sur la police et sur la justice, dont la justice pénitentiaire. Il rappelle que dans une étude publiée en 1997 dans la *Revue française de science politique*, Dominique Monjardet affirmait que la recherche sur la police naît du désir de transformation manifesté par l'institution et, non pas de l'inverse. Cette dynamique serait commune aux terrains policiers et judiciaires, qui sont tous deux fermés et qui exigent des autorisations pour y enquêter. Si cela est vrai en ce qui concerne la prison, nuance Fabien Jobard, il demeure cependant possible de travailler sur la police sans son accord préalable, ne serait-ce que parce qu'elle opère sur la voie publique. Néanmoins, si l'on suit le raisonnement de Monjardet, la conjoncture actuelle est favorable à la recherche dans la mesure où les élites administratives de la police réfléchissent présentement à la vocation de l'institution pour deux raisons. Premièrement, en raison de la critique sociale très forte dont la police fait l'objet et deuxièmement, dans le but de reprendre la main pour s'opposer à l'instrumentalisation de la police par le politique, comme cela a souvent été le cas au cours des dix dernières années. Dans ce contexte, il devient plus facile d'enquêter sur la police, même s'il ne faut pas perdre de vue que l'institution cherche toujours à orienter les chercheurs vers certains terrains, comme la gestion des manifestations ou les délégués à la cohésion police-population.

La position de la police vis-à-vis des chercheurs pour lesquels elle constitue un terrain d'enquête, observe Fabien Jobard, dépend aussi fortement de la crainte que lui inspire la diffusion médiatique d'une image qui pourrait être peu flatteuse. Elle cherche donc à garder de bonnes relations avec les chercheurs. Cette attitude ne débouche pas nécessairement sur des contrats de recherche mais permet à tout le moins aux chercheurs de s'imposer comme des interlocuteurs valables.

En conclusion, Fabien Jobard interroge les chercheuses sur le rôle des syndicats du personnel des prisons dans leur enquête, compte tenu de la puissance des organisations professionnelles au sein de l'Administration pénitentiaire. Corinne Rostaing répond qu'elles n'ont pas eu affaire à eux. Sollicités, les syndicats ont répondu ne pas s'intéresser à la place de la religion en prison.

Discussion avec la salle

Servane Thibaud (Master, Sciences Po) demande comment s'est effectué le choix des détenus interviewés. Corinne Rostaing répond que son équipe a sélectionné les détenus sur les conseils des aumôniers et du personnel pénitentiaire. De plus, certains détenus se sont proposés eux-mêmes et d'autres ont été recommandés par d'autres détenus. L'échantillon, en somme, s'est constitué sur le terrain, et non par sélection *a priori*. Claire de Galembert précise que l'équipe avait d'abord pensé réaliser un échantillonnage aléatoire, mais cela s'est révélé une méthode très « violente » pour les détenus convoqués au parloir sans préparation ni explication. Lors de ces premiers entretiens, les détenus ne comprenaient pas pourquoi ils avaient été choisis pour parler de religion, qui est une question marginale en prison et pour laquelle peu d'entre eux témoignent de l'intérêt. A ce sujet, Nonna Mayer rappelle que Farhad Khosrokhavar affirmait le contraire lors de la séance précédente, arguant du rôle important de l'islam dans certaines prisons.

Nonna Mayer pose une série de questions précises sur la méthode. Comment les chercheuses se présentaient-elles aux détenus une fois ceux-ci sélectionnés? Combien de refus ont-elle essuyés? Quelle était la proportion de femmes parmi les détenus interviewés? Les entretiens étaient-ils réalisés à deux, comme dans l'équipe de Farhad Khosrokhavar? Les conventions avec le commanditaire obligeaient-elles à signer une charte d'éthique? Corinne Rostaing indique que les refus d'entretiens par les détenus ont été peu nombreux, mais qu'ils n'ont pas été quantifiés en raison du contexte très informel de la sollicitation. Le calcul aurait été d'autant plus difficile qu'une grande partie des interviewés n'ont pas vraiment été sollicités et sont venus d'eux-mêmes rencontrer les chercheuses lorsqu'elles ont été présentées par l'aumônier lors des activités religieuses en prison. Il y a eu davantage de refus de la part du personnel pénitentiaire, mais le total ne dépasse pas la dizaine. Les entretiens étaient réalisés par une seule personne, afin de maintenir un rapport plus intime et plus symétrique avec les détenus. Seuls les entretiens avec les directions de prison étaient réalisés à deux. Pour réduire l'usage de la langue de bois, ceux-ci n'étaient pas enregistrés, ce qui explique que les chercheuses travaillaient en binôme afin de pouvoir se relayer dans la formulation des questions et la prise de notes. Parmi les établissements étudiés, trois étaient réservés aux femmes. L'enquête indique d'ailleurs un degré légèrement moindre de radicalité et un rapport plus individualisé, plus personnel à la religion parmi les femmes, qui de toute

façon ont moins accès au culte en prison. Les chercheuses n'ont pas eu à signer de charte d'éthique, ni même d'autorisation pour les photographies.

Samy Cohen demande si le désintérêt manifesté par la Direction de l'administration pénitentiaire pour le rapport de recherche a fait obstacle à sa publication. Cela n'a pas été le cas, répond Corinne Rostaing, qui précise que plusieurs articles fondés sur ce rapport sont sous presse. À ce propos, Claire de Galembert souligne que le premier livre de Khosrokhavar, *L'Islam dans les prisons* (Paris, Jacob Duvernet, 2004), a eu un réel impact sur l'administration de par sa médiatisation. Cela confirme selon elle la remarque de Fabien Jobard sur l'importance de la pression extérieure exercée par la recherche pour faire bouger les choses.

Samy Cohen invite les chercheuses à préciser l'usage qu'elles font du concept de « radicalisation », qu'elles semblent avoir mis de côté parce qu'il ne correspond pas à la réalité observée. Corinne Rostaing explique qu'elle et ses collègues n'ont pas mis le terme de côté, mais refusent son usage administratif, qu'elles jugent normatif en raison de sa connotation péjorative qui en ferait un passage à l'extrémisme et au terrorisme. Leurs observations font état non pas de passages à des pratiques religieuses « excessives », mais d'une continuité dans des parcours religieux qui ont débuté avant l'entrée en prison. A radicalisation, les chercheuses préfèrent l'expression d' « intensification de la pratique ». Sur ce point, Claire de Galembert précise que la radicalisation, en fin de compte, ne désigne pas tant un processus qu'une catégorie d'acteurs – les radicaux – dont il est habituel, notamment dans les politiques publiques, de dire qu'ils ont émergé au moment de leur emprisonnement. Pourtant, rien ne prouve que la radicalisation passe nécessairement par le canal de la religion ni qu'elle naisse principalement en prison. Samy Cohen mentionne que Farhad Khosrokhavar, en regardant les dossiers des détenus et les entretiens qu'il a eus avec eux, a constaté que les pratiquants les plus rigoristes et les plus visibles ne sont pas les plus susceptibles de recourir à la violence et que, à l'inverse, les plus dangereux restent très discrets quant à leur pratique religieuse. Corinne Rostaing va dans le même sens : le degré de pratique religieuse n'est pas un indicateur pertinent de la dangerosité potentielle des détenus.